

**PORTANT TARIFICATION DES FORMATIONS CONTINUES DIPLOMANTES
PORTEES PAR L'UFR MATHÉMATIQUES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport,

ARRETE

La tarification de formation continue des formations diplômantes portées par l'UFR mathématiques comme suit :

Formation	Tarif horaire proposé FC/ alternance	Tarif forfaitaire proposé aux personnes en reprises d'études (RE) bénéficiant d'aménagements particuliers	Dispositif Accompagnement RE
Licence MATHS	10€	500€	3h EC accompagnement péda + 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité
Licence MIASHS	10€	500€	3h EC accompagnement péda + 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité
M1 MATHS	14€	1300€	5h EC accompagnement péda +stage/TER et/ou projet 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité
M2 MATHS	14€	1300€	5h EC accompagnement péda +stage/TER et/ou projet 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité
M1 STD	14€	1300€	5h EC accompagnement péda +stage/TER et/ou projet 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité
M2 STD	14€	1300€	5h EC accompagnement péda +stage/TER et/ou projet 3h adm montage des dossiers et suivis assiduité

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/10/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 17 OCT. 2017
- Publié le 17 OCT. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.